



MOSS-ASIDE[®] COMMERCIAL MOSS KILLER CONCENTRATE HERBICIDE SOLUTION

For control of moss, algae,
lichens, and liverworts

Fast-acting

Herbicidal soap

Low risk

Biodegradable

No unpleasant odour

Non-staining

ACTIVE INGREDIENT:

Potassium salts of fatty acids
22.11%

REG. NO. 31344 P.C.P. ACT

W. Neudorff GmbH KG
An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Germany

Canadian Agent:
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, BC V8M1R3
250-652-5888

**WARNING - SKIN AND EYE IRRITANT
READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

Net Contents: 800 LITRES

Use Sites/Pests: Controls moss, algae, lichens & liverworts in, and around nurseries and greenhouses, and on and around buildings. Can be used on lawns, turf (including golf courses, lawn bowling greens, parks, playgrounds, cemeteries, athletic fields and office and industrial parks), cultivated areas, roofs, decks, siding, walkways, fences, growing containers, other structural surfaces, hardened bark of trees and exteriors of motor homes & boats.

DIRECTIONS FOR USE:

APPLICATION DIRECTIONS

Test spray a small area prior to using. If moss is dry, thoroughly wet moss with water before treating.

Greenhouse: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 9 to 19 parts water (put 50 to 100mL in 1 litre of water). Apply 300-500 mL/m². For thick moss (greater than 2.5 cm), apply 1 L/m². If moss is dry, thoroughly wet moss with water before treating. Repeat treatment when new moss or algae are visible.

Nurseries: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 9 to 19 parts water (put 50 to 100mL in 1 litre of water). Apply 300-500 mL/m². For thick moss (greater than 2.5 cm), apply 1 L/m². If moss is dry, thoroughly wet moss with water before treating. Repeat treatment when new moss or algae are visible.

Golf Courses: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 19 parts water (50 mL/ 1 litre water). For putting greens, fairways and other areas apply 500-1000 mL/m² (5000 litres/hectare).

Motor Homes and Boats: Dilute product by mixing one part product with 19 parts water (50 mL/1 litre water). Wear gloves during application. Use on outside surfaces only. Spray thoroughly with MOSS-ASIDE Moss Killer. Scrub surfaces thoroughly with a brush after application, then rinse with water. Repeat as necessary.

Parks and Playgrounds: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 19 parts water (50 mL/ 1 litre water). Thoroughly soak moss with solution, applying 500-1000 mL/m² (5000 litres/hectare). For thick moss (greater than 2.5 cm), use up to 2 L/m².

Lawns, Turf and Cultivated Areas: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 19 parts water (50 mL/ 1 litre water). Thoroughly soak moss with solution, applying 500-1000 mL/m² (5000 litres/hectare). For thick moss (greater than 2.5 cm), use up to 2 L/m². Avoid overlapping spray to eliminate risk of damage to turf grasses and ornamentals.

Follow-Up on Golf Courses, Parks, Playgrounds, Lawns, Turf, and Ornamental Gardens: Lightly rinse treated areas with water (50 mL/m² or less) 15 to 30 minutes after treatment to avoid grass/turf damage. Do not heavily irrigate for at least 6 hours after treatment. Re-apply every 2 weeks or as required. If it rains within one day of treatment, an additional application

may be required. Moss will turn brown after a few days. People and pets can enter the treated area after spray has dried. Areas can be re-sown 5 days after treatment.

Other Sites: Dilute concentrate by mixing one part concentrate with 9 to 15 parts water (put 63 to 100mL in 1 litre of water). Apply 300-500 mL/m². For thick moss (greater than 2.5 cm), apply 1 L/m². If moss is dry, thoroughly wet moss with water before treating. Repeat treatment annually, or when new moss or algae are visible.

WHEN TO USE: Use at any time during the year. Best results are obtained with actively growing moss in the spring or fall. Do not use on lawns when temperature exceeds 30°C. During warmer weather apply late in the day. Application during cold weather may delay appearance of moss control.

METHODS OF APPLICATION: Apply with standard spray equipment. Keep sprayer moving to get an even application. In areas of hard water, use water softeners.

APPLICATION RESTRICTIONS: Do not use with spreaders or stickers.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes eye and/or skin irritation. DO NOT get in eyes or on skin and clothing. Use only in well ventilated areas. Wear long sleeved shirt and long pants, chemical resistant gloves, shoes, and goggles or face shield during mixing, loading, clean up and repair. Wear long sleeved shirt and long pants during application. Remove contaminated clothing and wash before reuse. Freshly treated areas may be slippery. If spilled, use absorbent materials and dispose of soiled materials in an approved manner as described in the Disposal section of this label. Do not store at temperatures below 0°C.

ENVIRONMENTAL HAZARD: This product is toxic to aquatic organisms. Do not allow waste water, effluent or runoff containing this product to enter lakes, streams, ponds or other waters.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at www.croplife.ca

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat Symptomatically.

FIRST AID:

IF SWALLOWED: Call poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF IN EYES: hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL:

1. Rinse the emptied container thoroughly and add the rinsings to the spray mixture in the tank.

2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.

3. Make the empty container unsuitable for further use.

4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

5. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.



DESTRUCTEUR DE MOUSSE MOSS-ASIDE®

COMMERCIAL
CONCENTRÉ
HERBICIDE
SOLUTION

Pour la suppression de la mousse, des algues, du lichen et des hépatiques

À action rapide

Savon herbicide

À faible risque

Biodégradable

Pas d'odeur désagréable

Intachable

PRINCIPE ACTIF : Sels de potassium d'acides gras 22,11%

N° D'HOM. : 31344 LOI SUR LES P.A.

W. Neudorff GmbH KG,
An der Mühle 3
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien:
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B.V8M 1R3
250-652-5888

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 800 LITRES

Sites d'utilisation/parasites : Supprime la mousse, les algues, le lichen et les hépatiques dans et autour de pépinières et de serres, et sur et autour des bâtiments. Peut être utilisé sur les pelouses, le gazon (y compris les terrains de golf, verts de bowling, parcs, terrains de jeux, cimetières, terrains de sport et les parcs industriels et de bureau), les zones cultivées, les toits, les terrasses, les parements, les trottoirs, les clôtures, les conteneurs de culture, d'autres surfaces structurelles, l'écorce durcie des arbres et l'extérieur des caravanes automobiles et des bateaux.

MODE D'EMPLOI : DIRECTIVES D'APPLICATION

Avant d'utiliser, pulvériser sur une petite surface. Si la mousse est sèche, l'arroser abondamment avec de l'eau avant de traiter.

Serre : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré avec 9 à 19 parties d'eau (mettre 50 à 100 ml dans 1 litre d'eau). Appliquer 300-500 ml / m². Pour la mousse épaisse (plus de 2,5 cm), appliquer 1 L / m². Si la mousse est sèche, mouiller soigneusement avec de l'eau avant de traiter. Répéter le traitement lorsque de nouvelles mousses ou d'algues sont visibles.

Pépinières : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré avec 9 à 19 parties d'eau (mettre 50 à 100 ml dans 1 litre d'eau). Appliquer 300-500 ml / m². Pour la mousse épaisse (plus de 2,5 cm), appliquer 1 L / m². Si la mousse est sèche, mouiller soigneusement avec de l'eau avant de traiter. Répéter le traitement lorsque de nouvelles mousses ou d'algues sont visibles.

Terrains de golf : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Pour les verts de golf, les allées et autres surfaces, appliquer 500 à 1 000 mL/m² (5000 L/hectare).

Caravanes motorisées et bateaux : Diluer le produit en mélangeant une partie de produit à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Porter des gants durant l'application. Utiliser uniquement sur les surfaces extérieures. Pulvériser abondamment avec le destructeur de mousse MOSS-ASIDE. Après l'application, bien frotter les surfaces avec une brosse, puis rincer à l'eau. Répéter le traitement, au besoin.

Parcs et terrains de jeux : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Arroser abondamment la mousse avec la solution en appliquant 500 à 1 000 mL/m² (5000 L/hectare). Pour les couches épaisses de mousse (plus de 2,5 cm), utiliser jusqu'à 2 L/m².

Pelouses, gazon et surfaces cultivées : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Arroser abondamment la mousse avec la solution en appliquant 500 à 1 000 mL/m² (5000 L/hectare). Pour les couches de mousse épaisses (plus de 2,5 cm), utiliser jusqu'à 2 L/m². Éviter les chevauchements de pulvérisation afin d'éliminer le risque de dommages aux graminées et aux plantes ornementales.

Suivi sur les terrains de golf, les parcs, les terrains de jeux, les pelouses, le gazon et les jardins ornementaux : Rincer légèrement les surfaces traitées avec de l'eau (50 mL/m² ou moins), 15 à 30 minutes après le traitement afin d'éviter tout dommage au gazon. Ne pas arroser abondamment pendant au moins six heures suivant le traitement. Faire une nouvelle application aux deux semaines, ou au besoin. S'il

pleut dans la journée suivant le traitement, une application supplémentaire peut s'avérer nécessaire. La mousse deviendra brune au bout de quelques jours. Les personnes et les animaux de compagnie peuvent aller sur la surface traitée une fois que le produit pulvérisé a séché. On peut semer de nouveau dans les surfaces traitées cinq jours après le traitement.

Autres sites : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 9 à 15 parties d'eau (63 à 100 mL/1 L d'eau). Appliquer de 300 à 500 mL/m². Pour les couches de mousse épaisses (plus de 2,5 cm), appliquer 1 L/m². Si la mousse est sèche, l'arroser abondamment avec de l'eau avant de traiter. Répéter le traitement chaque année, ou lorsque apparaissent de nouveau de la mousse ou des algues.

PÉRIODE D'UTILISATION : Utiliser n'importe quand durant l'année. On obtiendra les meilleurs résultats lorsque la mousse est en pleine croissance, le printemps ou l'automne. Ne pas utiliser sur les pelouses lorsque la température dépasse 30°C. Lorsqu'il fait plus chaud, appliquer vers la fin de la journée. L'application par temps froid peut retarder l'apparence de suppression de la mousse.

MÉTHODES D'APPLICATION : Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation standard. Garder le pulvérisateur toujours en mouvement afin d'obtenir une application uniforme. Dans les régions où l'eau est dure, utiliser un adoucisseur d'eau.

RESTRICTIONS D'APPLICATION : Ne pas utiliser d'agents mouillants ou adhésifs.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une irritation des yeux et/ou de la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des lunettes étanches ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant l'application. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Les surfaces fraîchement traitées peuvent être glissantes. Ramasser tout produit déversé avec une matière absorbante et éliminer les matières souillées en suivant une méthode approuvée, telle que décrite à la section « Élimination » de la présente étiquette. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0°C.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Empêcher les eaux usées, les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

1. Vider et rincer à fond le contenant; ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Appliquer les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés ainsi que le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.